

le ben encours en 1960, qui appartenait dans les
exercice et diverses distributions et dividendes de qua-
autérieurs "conserve" l'existence ordinaire du client
H. Le rapport indique aussi que les profits
Geoffroy.

La suite du rapport de l'acte de M. de
116.881,30 NF, affecté par la compagnie d'assurance
124.848,07 NF, lequel compte un versement de
telle somme "qui figure pour un montant de
grande part de celle de l'acte 7 "Recets acciden-
sur le M³ de la (89.614,80 NF) et pour la fois
l'augmentation des profits de la suite
NF plus de 100% qui décide, pour une valeur de 216.572,04
l'augmentation de 216.572,04 NF, soit une augmentation de 216.572,04
chiffre de 441.203,25 NF contre celui de 224.631,21 NF
les pour la totalité du capital VIII ont atteint la
Si l'on destitue donc ce montant, les profits constatés
de la commune.

référé par la réhabilitation mensuelle de franchissement
est exclu. En effet, leur addition au budget de
de réhabilitation de deux communes devenues
qui contribuent, en réalité, des opérations sans budget
aucun pour un montant de 2259.674 NF et
que les dividendes de guerre de la loi qui y étaient
fait l'objet d'une application particulière du fait
de capital VIII "Recets ordinaires divers"
La même règle, sans profits de réhabilitation
des autres profits de réhabilitation sont étudiés avec
les résultats à ceux qui avaient été atteints.

A propos de la base de répartition, il figure que la
produit est pour cette année de 87.850,13 NF, chiffres
très inférieurs à ceux qui avaient été atteints.
A propos de la base de répartition, il figure que la
de cette année.

hauts et profits clairement - l'erreur économique
sur des profits "incertains" se font de fait com-
H. BAISAVE conduit avoir "cette réhabilitation" par
part; pour l'année entière, la somme de 104.148.631 F.
Il ajoute que en 1957, la même base avait été
17% sur la base de l'année suivante sur 1960.
produit 1.761.856,65 NF, soit une augmentation de
une de l'année 1960, la même réhabilitation avait
2.028.679,16 NF, alors qu'à l'expiration de 9 février
aux fins sur le chiffre d'affaire "A est étudié à

Les recettes extraordinaires sont ensuite examinées.

M. BISCAYE indique que le chapitre XII prévoyait notamment un emprunt de 500.000 NF pour la construction du Casino municipal et dont la réalisation a été retardée jusqu'à cette année, les possibilités de Trésorerie ayant permis de différer cette opération. Néanmoins cet emprunt est reporté dans la balance au titre des restes à recouvrer.

En ce qui concerne le chapitre XIII "subventions pour dépenses extraordinaires", M. le rapporteur appelle l'attention du Conseil sur l'inscription de 1.700.000 NF de titres alloués pour la reconstruction du Casino qui n'ont pas été reçus. La non-réalisation de cette somme entraîne dit-il "un déficit comptable de notre section extraordinaire, mais dans la mesure où notre Trésorerie nous a permis de conserver les titres une année de plus, les finances communales s'en sont trouvées améliorées de plusieurs millions d'anciens francs."

Les autres chapitres de la section extraordinaire n'ont appelé aucune observation particulière. Le prélèvement pour dépenses extraordinaires" (chap. XVII) s'élevant à 550.459,30 NF n'est qu'une opération comptable de virement de la section ordinaire à la section extraordinaire, prévue lors de l'établissement du budget primitif et ne correspondant à aucune recette réelle.

La récapitulation générale des recettes atteint le chiffre de 8.170.835,32 NF.

L'examen des dépenses est ensuite abordé avec autant de minutie.

Dans ce domaine, il ne peut y avoir de dépassement jusqu'à la clôture de l'exercice, les crédits insuffisants sont réajustés par le jeu des autorisations spéciales qui, pour l'exercice 1960, ont fait l'objet d'une délibération le 25 Mai 1961.

Il ya lieu cependant de régulariser à l'intérieur des chapitres de voirie quelques excédents de dépenses sur les crédits alloués. Néanmoins, le total général demeure inchangé au chiffre de 633.406,28 NF pour une prévision de 656.143,40 NF qui aboutit à ce titre à un reliquat de 22.737,12 NF restant à employer, lequel apparaît au B.S. 1961 parmi les charges antérieures (chapitre XXXIII des dépenses "utilisation des crédits votés en 1960 pour la voirie").

La lecture, chapitre par chapitre, des dépenses constatées au compte administratif 1960, assortie de nombreuses explications et précisions, est suivie avec le même intérêt par l'Assemblée municipale.

Quelques postes donnent lieu à complément d'information

de dépenses envisagées au cours du dernier exercice et non encore réalisées en totalité le 28 Février dernier, date de la clôture.

Quant au déficit extraordinaire reporté de 182.011,17 NF (Chp. XXXIX) c'est celui qui ressortait en section extraordinaire au compte 1959 et repris au budget supplémentaire 1960.

La récapitulation générale des dépenses s'étend à 8.758.730,49 NF et la situation financière de la commune à la clôture de l'exercice 1960 s'établit comme suit :

RECETTES :

Excédent ordinaire 3.239.362,17 NF

REPORTS

- Emprunt Casino 500.000,00 -
- Dommages de Guerre Casino 2.665.350,00 -
- Autres dommages de guerre 288.560,52 -
- Participation de l'Etat dans les travaux de construction de l'extérieur du Collège 557.038,24 -
- Participation de l'Education Nationale dans les travaux d'aménagement du Stade de la Tirilerie 35.674,61 -

TOTAL : 7.885.985,54

DEPENSES :

Déficit extraordinaire reporté 3.827.257,34 NF

REPORTS

Restes à réaliser 3.089.352,47

TOTAL : 6.916.609,81

BALANCE

EXCEDENT de 969.375,73

M. BISCAVE conclut en ces termes :

"Si l'on reprend les grandes lignes de ce compte et plus particulièrement celle de la section ordinaire qui traitent tant des recettes qu'elles dépenses la marche normale de fonctionnement de la commune, on constate :

D'une part : en ce qui concerne les recettes, qu'elles sont en plus-value sensible sur les prévisions de l'ordre de 57 millions d'anciens francs (570.000 NF)

que cette plus-value se résulte par d'une aggravation des charges fiscales des administrations qui sont demeurées conformes aux prévisions du Budget, mais qu'elle est le résultat direct tant de l'essor immobilier de la station (plus-value